



Je suis pharmacienne, mes salariés sont toujours en première ligne pour protéger nos concitoyens. Avec KLESIA Pro, je leur garantis la sécurité qu'ils méritent. L'essentiel étant protégé, nous pouvons nous consacrer pleinement à la santé de nos patients.

DOCUMENT
CONÇU POUR ÊTRE
ACCESSIBLE
AU PLUS GRAND
NOMBRE

LA PROTECTION SOCIALE DES SALARIÉS DE LA PHARMACIE D'OFFICINE

Nos solutions santé

Composez en toute simplicité la couverture santé adaptée aux besoins de vos salariés et à votre budget.

Choisissez le niveau de couverture que vous souhaitez mettre en place parmi 5 niveaux de garanties

Ces offres sont des contrats collectifs à adhésion obligatoire : tout salarié appartenant au collège assuré est obligatoirement affilié (hors cas de dispense d'affiliation). La cotisation est financée à minima à 50% par l'employeur.

Dans tous les cas, vos salariés pourront améliorer la garantie santé pour eux et leur famille

Dans ce cas, la cotisation est à leur charge exclusive et prélevée sur leur compte bancaire.

NIVEAUX DE COUVERTURE POUR VOS SALARIÉS CADRES ET NON CADRES

BASE RPO (Régime Obligatoire Professionnel)

Minimum conventionnel obligatoire pour l'ensemble du personnel

RSF / RSF+

Une protection conventionnelle améliorée pour un budget maîtrisé



RENFORT 1

Le renfort global avec une priorité sur l'optique. Aide à domicile en cas d'hospitalisation et d'immobilisation.



RENFORT 2

Le renfort global avec une priorité sur le dentaire. Aide à domicile en cas d'hospitalisation et d'immobilisation.



RENFORT 3

Une protection optimale sur tous les postes de santé. Aide à domicile en cas d'hospitalisation et d'immobilisation.



Pour plus d'information rendez-vous sur [klesia.fr](https://www.klesia.fr)





Nos solutions prévoyance

Composez votre couverture prévoyance pour assurer une protection financière à vos salariés et leurs proches en cas d'aléas de la vie.

Répondez à votre obligation conventionnelle, le minimum obligatoire

- ▶ Pour vos salariés non-cadres : elle est une protection fondamentale pour vos salariés et leur famille en cas de décès, d'incapacité et d'invalidité.
- ▶ Pour vos cadres et assimilés : elle est un 1^{er} niveau d'indemnisation en cas de décès, d'incapacité ou d'invalidité.

Assurez la sérénité de vos cadres/ assimilés et leur famille

4 niveaux améliorant la garantie prévoyance de base RPO (Régime Obligatoire Professionnel) : RSF ou RSF+ ou Option 1 ou Option 2.

- ▶ RSF et RSF + (Régimes Supplémentaires Facultatifs), ce sont des renforts conventionnels pour une meilleure protection en cas de décès et incapacité de travail.
- ▶ OPTION 1 et 2 ce sont des renforts en cas d'arrêt de travail avec une indemnisation plus large en cas de maternité.

NIVEAUX DE COUVERTURE ACCESSIBLE POUR VOS CADRES ET ASSIMILÉS

**BASE RPO
(Régime
Obligatoire
Professionnel)**

Minimum conventionnel obligatoire pour l'ensemble du personnel

RSF

Ou

RSF +

Ou

OPTION 1

Ou

OPTION 2

Nous sommes engagés pour la santé de vos salariés et de votre entreprise

L'histoire de KLESIA c'est celle d'un engagement fort pour un développement durable et responsable. C'est pourquoi en tant qu'assureur d'intérêt général, nous allons au-delà du remboursement des frais de santé ou des indemnités prévoyance. Notre engagement est celui de protéger de manière durable nos clients.



KLESIA Pro vous propose un bouquet
de services pour vous et vos salariés.
Toutes les informations sur [https://mes-
services-prevention.fr/klesia-standard](https://mes-services-prevention.fr/klesia-standard)

